



COALITION QUÉBÉCOISE  
POUR LE CONTRÔLE DU TABAC

4126, rue St-Denis, Montréal, Québec H2W 2M5 • Tél. : (514) 598-5533 • Téléc. : (514) 598-5283 • coalition@cqct.qc.ca

27 novembre 2008

## Lettre ouverte aux candidats des élections provinciales\*

\* Une lettre personnalisée a été transmise à chaque candidat des cinq principaux partis.

### Point de vue de la santé :

**« Non à la contrebande de tabac, Non à la baisse des taxes »**

Cher candidat, chère candidate,

En tant que candidat aux élections provinciales, vous avez sans doute été interpellé par la campagne menée par les associations canadienne et québécoise des dépanneurs en alimentation (ACDA / AQDA) pour appuyer la tenue d'une commission parlementaire sur la contrebande du tabac.

Une commission parlementaire sur la contrebande n'est pas, en soi, une mauvaise chose. Cependant, nous craignons que les motivations que cache cette demande rejoignent celles de l'industrie du tabac, soit une baisse des taxes sur le tabac — et l'augmentation des ventes de tabac qui en résulterait. Nous croyons que le véritable but d'une commission parlementaire consiste principalement à fournir une nouvelle tribune à l'ACDA pour la poursuite de sa campagne en faveur d'une telle baisse.

En fait, il y a à peine six mois que le Comité permanent (fédéral) de la sécurité publique et nationale a tenu cinq jours d'audiences sur la problématique de la contrebande<sup>i</sup>. Des représentants du Bloc québécois (dont l'honorable Serge Ménard) faisaient partie des députés provenant de tous les partis politiques qui ont entendu les témoignages de la Gendarmerie royale du Canada, de l'Agence du revenu du Canada, du ministère des Finances canadien, de l'Agence des services frontaliers du Canada, d'Imperial Tobacco Canada Limitée, de *Grand River Enterprises*, de la Coalition canadienne pour l'action sur le tabac, de l'Association canadienne des dépanneurs en alimentation (ACDA), du Conseil des Mohawks de Kahnawake, du Conseil des Mohawks d'Akwesasne, de l'Assemblée des Premières Nations, du *Center for Nation Building* et de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador ainsi que de l'*Ontario Flue-Cured Tobacco Growers' Marketing Board*.

En d'autres mots, l'ensemble des organisations et intervenants concernés par la contrebande ont déjà participé à un forum officiel leur permettant de s'exprimer sur la question et de proposer une série de mesures prometteuses. (Curieusement, les pistes de solutions sont pratiquement absentes dans tous les matériaux de la campagne de l'ACDA.) Néanmoins, plusieurs mesures à l'étude font déjà l'objet d'un certain consensus. Par exemple, un contrôle efficace des matières premières et des équipements associés à la production de cigarettes est appuyé par Imperial Tobacco<sup>ii</sup> et par l'ensemble des groupes de santé.

En somme, il est temps d'en finir avec les réflexions et de passer à des gestes concrets. Le Gouvernement du Québec fait des efforts considérables (législatifs et policiers) pour combattre la contrebande, mais c'est au niveau fédéral que les mesures essentielles<sup>iii</sup> demeurent sur les tablettes.

D'autre part, nous nous inquiétons grandement face à l'inlassable demande de l'ACDA / AQDA pour une baisse des taxes sur le tabac dans le cadre de sa tournée électorale dans les régions.<sup>iv</sup> Or, selon *tous* les groupes de lutte contre le tabac, une baisse des taxes ne permettra pas d'enrayer la contrebande, puisque sa principale cause est le manque de contrôle de la criminalité. (Même si on élimine *toutes* les taxes sur le tabac, le prix des cigarettes légales demeurerait considérablement plus élevé que celui des cigarettes de contrebande<sup>v</sup>.) C'est d'ailleurs dans les provinces où les prix sont les moins élevés que la contrebande est la plus répandue. Comme l'a dit la Banque

Mondiale, « *si la contrebande constitue indéniablement un problème sérieux, [...] ce n'est pas en réduisant les taxes ni en renonçant à les augmenter qu'il convient de réagir, mais en réprimant la criminalité* »<sup>vi</sup>.

Une baisse des taxes aurait un effet désastreux sur la santé publique : suite à la baisse des taxes résultant des pressions de l'industrie et des détaillants dans les années 1990, le taux de tabagisme chez les jeunes au Québec a doublé<sup>vii</sup>, même si les fabricants ont cessé d'alimenter les réseaux de contrebande. Des chercheurs de Santé Canada ont calculé que cette baisse aurait provoqué au Canada 40 000 décès supplémentaires attribuables au tabagisme<sup>viii</sup>. Ceci s'explique par le fait que malgré la contrebande, la grande majorité des fumeurs continuent à consommer des cigarettes légales (7 sur 10). Au lieu d'avoir seulement un *pourcentage* de cigarettes disponibles à bas prix, une baisse des taxes fait en sorte que *toutes* les cigarettes sont disponibles à bas prix... Un gros cadeau pour l'industrie du tabac...

**Ainsi, nous prions tous les candidats de procéder avec prudence avant d'endosser la campagne « Non à la contrebande, Oui à une commission » de l'ACDA / AQDA, et de soigneusement considérer les impacts qu'une telle prise de position pourrait avoir sur la santé publique.** À cette fin, nous vous fournissons ci-dessous une liste additionnelle d'un ensemble d'autres raisons qui nous amènent à nous inquiéter face à la campagne menée par l'ACDA.

Nous espérons que ces informations vous seront utiles, et que dans le cadre de votre réflexion concernant la contrebande du tabac, ce seront les considérations de santé publique qui demeureront prioritaires.



Louis Gauvin  
Coordonnateur

Campagne des associations canadienne et québécoise des détaillants en alimentation (ACDA / AQDA) « Non à la contrebande de tabac, Oui à une commission parlementaire »	
SELON L'ACDA / AQDA	POINT DE VUE DE LA SANTÉ
<i>L'Association canadienne des dépanneurs en alimentation croit qu'une commission parlementaire itinérante est nécessaire pour régler le problème de la contrebande de cigarettes.</i> <sup>ix</sup>	<p><b>Nous ne voyons pas ce qu'une commission parlementaire pourrait apporter de plus pour identifier des solutions à la contrebande.</b> Les groupes de santé ont maintes fois proposé des pistes de solutions<sup>x</sup>, dont plusieurs demeurent sur les tablettes. Le Comité parlementaire de la sécurité publique (fédéral) a déjà tenu des audiences en mai et juin 2008 (dans le cadre desquelles Michel Gadbois a témoigné pour l'ACDA). La GRC a effectué une vaste analyse de la situation actuelle en mai 2008<sup>xi</sup>. En somme, c'est la volonté politique d'instaurer des mesures pour isoler et neutraliser les sources de la contrebande au niveau fédéral qui manque...</p> <p><b>Une commission parlementaire, surtout si elle est « itinérante », risque de devenir un cirque avec un long défilé de dépanneurs réclamant tous la même chose (conformément à la position de l'ACDA) : une baisse des taxes.</b></p>
<i>"Soyons clairs : la contrebande de tabac s'est hissée au rang de véritable crise économique et sociale aux conséquences très lourdes pour les jeunes, la santé, la sécurité publique et l'économie." <sup>xii</sup></i>	<p>L'objectif principal de l'ACDA est de <u>protéger l'intérêt financier des détaillants</u><sup>xiii</sup>, non la santé publique, ni celle des jeunes. Puisque c'est dans l'intérêt des dépanneurs de maximiser les ventes légales de tabac, les associations de détaillants québécois se sont traditionnellement liguées avec l'industrie du tabac contre chaque nouvelle mesure efficace de réduction du tabagisme (ex : contre les mises en garde sur les paquets de cigarettes<sup>xiv</sup>, les restrictions pour encadrer la promotion aux points de vente<sup>xv,xvi</sup>, les inspections et sanctions liées à l'interdiction de la vente de tabac aux mineurs<sup>xvii</sup>, les taxes élevées sur les produits du tabac, et l'interdiction des étalages de produits du tabac <sup>xviii,xix</sup>).</p> <p><b>Les préoccupations de Michel Gadbois concernant une « crise sociale » ont peu de crédibilité à nos yeux. M. Gadbois déjà travaillé comme relationniste pour le compte de Benson (aujourd'hui Rothmans, Benson &amp; Hedges) et d'Imasco (propriétaire d'Imperial Tobacco à l'époque). Il était président de</b></p>

	<p>l'Association des détaillants en alimentation (ADA) dans les années 90 alors que l'ADA était impliquée dans la vente illégale de cigarettes un peu partout au Québec,<sup>xx</sup> avec l'aide du Conseil canadien des fabricants des produits du tabac<sup>xxi</sup>, dans le but de faire baisser les taxes.</p> <p><b>La baisse des taxes réclamée par l'ACDA serait inévitablement suivie par une hausse du tabagisme.</b> Cela se traduit par une hausse des ventes ... et un gros cadeau pour tous les commerces qui profitent de la vente du tabac.</p>
<p><b>« Récemment, une étude des mégots de cigarettes autour des écoles secondaires du Québec a révélé un taux moyen de 36 % de contrebande dans les écoles. »<sup>xxii</sup></b></p> <p><b>« On constate que les mineurs au Québec peuvent s'acheter des cigarettes illégales aussi facilement que des bonbons »<sup>xxiii</sup></b></p> <p><b>Dans le cadre la campagne de l'ACDA, un propriétaire de dépanneur « a tenu à dénoncer le travail de surveillance qui est exercé auprès des dépanneurs et tabagies afin qu'on ne vende pas de tabac aux mineurs »<sup>xxiv</sup></b></p>	<p><b>Cela signifie que ... les autres deux tiers des mégots de cigarettes retrouvés proches des écoles proviennent de sources « légales » comme les dépanneurs... mais l'ACDA ne semble pas s'en soucier!</b> Seuls les produits dont les profits leur échappent méritent l'attention des dépanneurs...</p> <p><b>Pour les groupes de santé, tous les produits du tabac consommés par les jeunes sont problématiques.</b></p> <p>Le fait que le tiers<sup>xxv</sup> des dépanneurs québécois vendent illégalement des cigarettes aux mineurs (comme des bonbons) ne semble pas préoccuper l'ACDA. En fait, certains dénoncent même les efforts de surveillance pour assurer le respect de la loi.</p> <p>Et que fait l'ACDA en ce qui concerne les 13 % de produits de contrebande qui sont achetés dans des dépanneurs et des stations d'essence<sup>xxvi</sup>?</p>
<p><b>« la contrebande vient réduire à néant tous les efforts mis de l'avant depuis des années pour combattre le tabagisme chez les jeunes, qu'il s'agisse des taxes élevés, des avertissements sur les paquets, des étalages cachés ou de la vérification de l'âge »<sup>xxvii</sup></b></p>	<p><b>En ce moment, ce n'est pas la contrebande qui représente la plus grande menace pour la santé des jeunes, ce sont les cigarillos</b> : 22 % des jeunes du secondaire consomment des cigarillos, comparativement à 15 % qui consomment des cigarettes<sup>xxviii</sup>. Les cigarillos représentent la nouvelle porte d'entrée à la dépendance à la nicotine, menant facilement à la consommation de cigarettes (ces dernières nourrissant la dépendance à moins de frais).</p> <p><b>Or, l'étude sur les « mégots » de l'ACDA ignore complètement les mégots de cigarillos.</b> Compte tenu de l'absence quasi totale des cigarillos sur le marché de la contrebande, on peut déduire que tous les cigarillos consommés proviennent des détaillants. Mais ça, on n'en parle pas...</p> <p><b>Tout indique que les mesures antitabac — dont les taxes et les restrictions sur la promotion — s'avèrent efficaces pour réduire l'usage de la cigarette auprès des jeunes et ce, malgré l'augmentation de la contrebande.</b> Bien que l'augmentation récente du marché de la contrebande agisse au détriment de la lutte contre le tabac en général, elle ne semble pas avoir eu un impact sur les jeunes. Si la tendance à la baisse auprès de la population en général semble avoir atteint un plancher<sup>xxix</sup>, <b>l'usage de la cigarette chez les jeunes continue de diminuer</b> : chez les 15-19 ans au Québec, le taux est passé de 36 % en 1999, à 18 % en 2006, à 17 % en 2007<sup>xxx</sup>. Chez les jeunes du secondaire, le taux continue également à baisser : de 23 % en 2002, à 19 % en 2004, à 15 % en 2006<sup>xxxi</sup>. C'est au niveau des nouveaux produits alternatifs ou exotiques comme les cigarillos qu'il faut maintenant intervenir.</p>
<p><b>« les honnêtes dépanneurs sont quotidiennement harcelés par une réglementation tatillonne et une armée de fonctionnaires zélés »<sup>xxxii</sup></b></p> <p><b>« [On] en a assez de se voir sans cesse imposer de nouveaux règlements sur la vente du tabac alors que la vente illégale se fait n'importe comment. »<sup>xxxiii</sup></b></p>	<p><b>Les détaillants et l'industrie utilisent la contrebande détaillants pour s'opposer aux autres mesures efficaces de lutte contre le tabac.</b> Par exemple, les adversaires des récentes restrictions touchant la promotion aux points de vente clamaient haut et fort <i>« c'est la mauvaise cible ! il faut viser la contrebande »</i>. <b>Pourtant, l'un n'empêche pas l'autre.</b> L'interdiction des étalages de tabac, comme l'interdiction de la commandite et les interdictions de fumer, contribuent à l'évolution de la norme sociale à l'égard du tabac. Cette norme, de plus en plus défavorable au tabac, a un impact sur <u>toute la population</u>, sur les fumeurs, les non-fumeurs et <u>surtout les jeunes fumeurs potentiels</u>, peu importe où l'on se procure des cigarettes.</p> <p><b>Si de moins en moins de jeunes veulent commencer à fumer, le problème de la contrebande se réglera tout seul.</b> Ainsi, il faut continuer à adopter des mesures qui réduiront la demande et l'attrait des produits du tabac, notamment qui empêchent certains produits, comme les cigarillos, à échapper aux règles (ex : absence de mises en garde, emballage à l'unité).</p>

- <sup>i</sup> <http://www2.parl.gc.ca/committeebusiness/CommitteeMeetings.aspx?SortBy=stac&Language=F&Mode=1&Parl=39&Ses=2&Cmte=SECU>
- <sup>ii</sup> **Imperial Tobacco**, « Vente illégale de tabac : Brochure d'information », 10 septembre 2008, [http://www.imperialtobaccocanada.com/onewebca/sites/IMP\\_5YBAUU.nsf/vwPagesWebLive/DO7BUPJG/\\$FILE/medMD7JCTXB.pdf?openelement](http://www.imperialtobaccocanada.com/onewebca/sites/IMP_5YBAUU.nsf/vwPagesWebLive/DO7BUPJG/$FILE/medMD7JCTXB.pdf?openelement)
- <sup>iii</sup> **Coalition canadienne pour l'action sur le tabac**. Mémoire présenté au comité permanent, 5 mai 2008. [http://www.cqct.gc.ca/Documents\\_docs/DOCU\\_2008/MEMO\\_08\\_05\\_05\\_CCAT\\_ContrabandHearingsFRA.pdf](http://www.cqct.gc.ca/Documents_docs/DOCU_2008/MEMO_08_05_05_CCAT_ContrabandHearingsFRA.pdf). Les mesures réclamées par les groupes de santé incluent l'interdiction de l'approvisionnement en matières premières aux fabricants non licenciés; la révocation des permis des fabricants de produits du tabac illégaux; l'introduction d'un système efficace de marquage et de traçabilité; l'adoption d'une loi permettant de tenir responsables les fabricants de tabac dont les produits se retrouvent sur le marché noir et des pressions auprès des autorités américaines pour instaurer des mesures similaires.
- <sup>iv</sup> Notez que cette position ne semble pas figurer dans les documents officiels de la campagne, notamment sur les formulaires d'adhésion à cette campagne pour les dépanneurs et les candidats politiques : **ACDA /AQDA**, certificat pour les candidats : [http://www.acda-aqda.ca/Engagement\\_electoral\\_officiel\\_ACDA.pdf](http://www.acda-aqda.ca/Engagement_electoral_officiel_ACDA.pdf); Formulaire d'adhésion pour les dépanneurs : <http://www.acda-aqda.ca/html/agissons.html> et <http://www.acda-aqda.ca/formulaireinscription-membre.pdf>
- <sup>v</sup> Le prix de vente au Québec d'une cartouche de 200 cigarettes est de \$ 65,20, dont \$ 37,60 en taxes provinciales et fédérales. Si on élimine les taxes, le prix de vente serait de \$ 27,60, ce qui demeure considérablement plus élevé que le prix d'un ziplock de 200 cigarettes de contrebande (\$ 10,00). Chiffre provenant du **Ministère des Finances du Québec**, « État de la Situation », données pour 2006, novembre 2008.
- <sup>vi</sup> La **Banque mondiale**, « Le développement à l'Œuvre ; Maîtriser l'épidémie ; L'État et les aspects économiques de la lutte contre le tabagisme », 1999.
- <sup>vii</sup> **Ministère de la Santé du Québec**. Le taux de tabagisme chez les jeunes est passé de 19 % (1991) à 38 % (1996) en cinq ans.
- <sup>viii</sup> **Villeneuve, P., et al.**, « The Impact of the Cigarette Price Rollback on the Future Health of Canadian Adolescents – draft » (non daté).
- <sup>ix</sup> « 'C'est rendu le far west - L'Association des dépanneurs demande une commission parlementaire », **Le Nouvelliste**, 21 novembre 2008
- <sup>x</sup> Ex : la campagne « CATCH » qui inclut 70 groupes sociaux et de santé : [http://www.cqct.gc.ca/Documents\\_docs/DOCU\\_2007/CATCS%20communiqu%20de%20presse%20070424.pdf](http://www.cqct.gc.ca/Documents_docs/DOCU_2007/CATCS%20communiqu%20de%20presse%20070424.pdf) et la **Coalition canadienne pour l'action sur le tabac** : [http://www.cqct.gc.ca/Documents\\_docs/DOCU\\_2008/MEMO\\_08\\_05\\_05\\_CCAT\\_ContrabandHearingsFRA.pdf](http://www.cqct.gc.ca/Documents_docs/DOCU_2008/MEMO_08_05_05_CCAT_ContrabandHearingsFRA.pdf)
- <sup>xi</sup> **GRC**, mai 2008. [http://www.rcmp-grc.gc.ca/fio/tobacco\\_strategy\\_2008\\_f.htm](http://www.rcmp-grc.gc.ca/fio/tobacco_strategy_2008_f.htm)
- <sup>xii</sup> Michel Gadbois, **ACDA /AQDA**, communiqué de presse, 23 novembre 2008. <http://www.canadanewswire.ca/en/releases/archive/November2008/21/c2971.html>
- <sup>xiii</sup> « CCSA represents the collective economic interests of C-Store retailers and vendors in Canada and acts as the industry voice on matters of consequence with all levels of government and community groups », site web **ACDA**, [http://www.conveniencestores.ca/index.php?option=com\\_content&task=view&id=36&Itemid=52](http://www.conveniencestores.ca/index.php?option=com_content&task=view&id=36&Itemid=52)
- <sup>xiv</sup> « Les dépanneurs craignent la faillite : les nouveaux paquets de cigarettes seraient trop repoussants » Dennis Buechert, « Les dépanneurs craignent la faillite : les nouveaux paquets de cigarettes seraient trop repoussants », **Le Soleil**, 6 juin 2002.
- <sup>xv</sup> Le ministre Allan Rock avait déposé, en 1999, un document de consultation pour restreindre la promotion aux points de vente. Les détaillants, surtout ceux représentés par l'**Association des détaillants en alimentation du Québec** (dirigée à l'époque par **Michel Gadbois**), ont effectué une immense campagne de relations publiques contre ces mesures fédérales qui n'ont finalement jamais vu le jour.
- <sup>xvi</sup> « Veut-on tuer les dépanneurs? » **Michel Gadbois**, président-directeur général de l'**Association des détaillants en alimentation du Québec (ADA)**, article d'opinion, **La Presse**, 14 mai 1999.
- <sup>xvii</sup> « Le gouvernement amaque les dépanneurs » Jean-François Cadieux, « Le gouvernement amaque les dépanneurs », **La Tribune de Sherbrooke**, 22 août 2001.
- <sup>xviii</sup> « La Gestapo à Charest va voir le jour. Ça devient Kafkaesque », **Michel Gadbois**, cité dans « Dissimulés, les produits du tabac », **Le Quotidien**, 27 mai 2008.
- <sup>xix</sup> « We will only succeed in showing the government how damaging these regulations will be to our industry if we stand together », **Dave Bryans**, sur papier entête de la Atlantic Convenience Store Association, président de l'**ACDA**, lettre de mobilisation contre la réglementation sur les étalages et la promotion aux points de vente adressée aux détaillants de la Nouvelle-Écosse, non datée (été 2007).
- <sup>xx</sup> Auger, Michel, « Fournisseurs du MATRAC : Le Ministère fédéral de la Justice oublie tout », **Journal de Montréal**, 13 juin 1993.
- <sup>xxi</sup> Noël, André, « Les épiciers ont créé de toutes pièces le mouvement des 'dépanneurs généreux' », **La Presse**, 27 janvier 1994.
- <sup>xxii</sup> **ACDA /AQDA**, communiqué de presse, 26 novembre 2008. [http://www.acda-aqda.ca/Communique\\_de\\_presse-dumont.pdf](http://www.acda-aqda.ca/Communique_de_presse-dumont.pdf)
- <sup>xxiii</sup> **ACDA /AQDA**, communiqué de presse, 23 septembre 2008. <http://www.acda-aqda.ca/html/etude-megots.html>
- <sup>xxiv</sup> Serge Dubreuil, propriétaire du dépanneur Chez Ted, cité dans « Les dépanneurs tiennent à une commission parlementaire », **La Tribune**, 22 novembre 2008.
- <sup>xxv</sup> **Santé Canada**, Évaluation du comportement des détaillants face à certaines restrictions de l'accès au tabac chez les jeunes (Rapport final des résultats : 2006), [http://www.hc-sc.gc.ca/hl-vs/pubs/tobac-tabac/eval-2006/table/table\\_8-fra.php](http://www.hc-sc.gc.ca/hl-vs/pubs/tobac-tabac/eval-2006/table/table_8-fra.php)
- <sup>xxvi</sup> Étude du **Conseil canadien des fabricants de produits du tabac**, "Illegal Tobacco Sales: A crisis for Canada", septembre 2008. [http://www.imperialtobaccocanada.com/onewebca/sites/IMP\\_5YBAUU.nsf/vwPagesWebLive/DO664PUD/\\$FILE/medMD7JDQ57.pdf?openelement](http://www.imperialtobaccocanada.com/onewebca/sites/IMP_5YBAUU.nsf/vwPagesWebLive/DO664PUD/$FILE/medMD7JDQ57.pdf?openelement)
- <sup>xxvii</sup> **Michel Gadbois**, vice-président de l'**ACDA**, communiqué de presse, 23 septembre 2008. <http://www.acda-aqda.ca/html/etude-megots.html>
- <sup>xxviii</sup> **Institut de la statistique du Québec**, « Enquête québécoise sur le tabac, l'alcool, la drogue et le jeu chez les élèves du secondaire, 2006 », [http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/sante/pdf2007/Tabac\\_Alcool2006.pdf](http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/sante/pdf2007/Tabac_Alcool2006.pdf)
- <sup>xxix</sup> Taux de tabagisme au Québec en 2005 : 22 %; en 2006 : 20 %, en 2007 : 22 % [**Santé Canada, ESCTC**]
- <sup>xxx</sup> **Santé Canada**, « Enquête de surveillance de l'Usage du tabac au Canada (ESUTC) 1999-2007 ». [http://www.hc-sc.gc.ca/hl-vs/tobac-tabac/research-recherche/stat/ctums-esutc\\_2007/ann-table2-eng.php](http://www.hc-sc.gc.ca/hl-vs/tobac-tabac/research-recherche/stat/ctums-esutc_2007/ann-table2-eng.php)
- <sup>xxxi</sup> **Institut de la statistique du Québec**, « Enquête québécoise sur le tabac, l'alcool, la drogue et le jeu chez les élèves du secondaire, 2006 », [http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/sante/pdf2007/Tabac\\_Alcool2006.pdf](http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/sante/pdf2007/Tabac_Alcool2006.pdf)
- <sup>xxxii</sup> **ACDA /AQDA**, Communiqué de presse, 26 novembre 2008. [http://www.acda-aqda.ca/Communique\\_de\\_presse-dumont.pdf](http://www.acda-aqda.ca/Communique_de_presse-dumont.pdf)
- <sup>xxxiii</sup> Alain Forget cité dans : « Les pertes de revenus irritent les dépanneurs », **La Presse**, 20 novembre 2008.